

TULLE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
Secrétariat Général
KP/SC
COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté désignant Monsieur Jean-Paul PETIT, Conseiller délégué à la Tranquillité Publique et aux Commémorations**

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjoints conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant que tous les adjoints de la collectivité sont titulaires d'une délégation de fonctions
- Considérant, dans ce contexte, que le Maire peut donner des délégations aux conseillers municipaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Une délégation de fonctions est accordée à Monsieur Jean-Paul PETIT, conseiller municipal, pour exercer sous le contrôle et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives à la Tranquillité Publique et aux Commémorations.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Paul PETIT est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :

- à la définition des modalités de gestion dans la commune des incivilités et nuisances
- à la supervision de leur mise en œuvre
- aux relations avec les associations patriotiques et les anciens combattants
- à la préparation et au suivi des cérémonies commémoratives

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul PETIT, la délégation dont il bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Madame Cécile THÉVENET, Madame Nicole LATHIÈRE, Monsieur Michel CAILLARD, Monsieur Mathieu MOUSSOUR et Madame Nicole ESTERLE,

ARTICLE 4 : Monsieur Jean-Paul PETIT, les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Madame Cécile THÉVENET, Madame Nicole LATHIÈRE, Monsieur Michel CAILLARD, Monsieur Mathieu MOUSSOUR et Madame Nicole ESTERLE, et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026



transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 3 AVR. 2026

ADG/1. 03062026